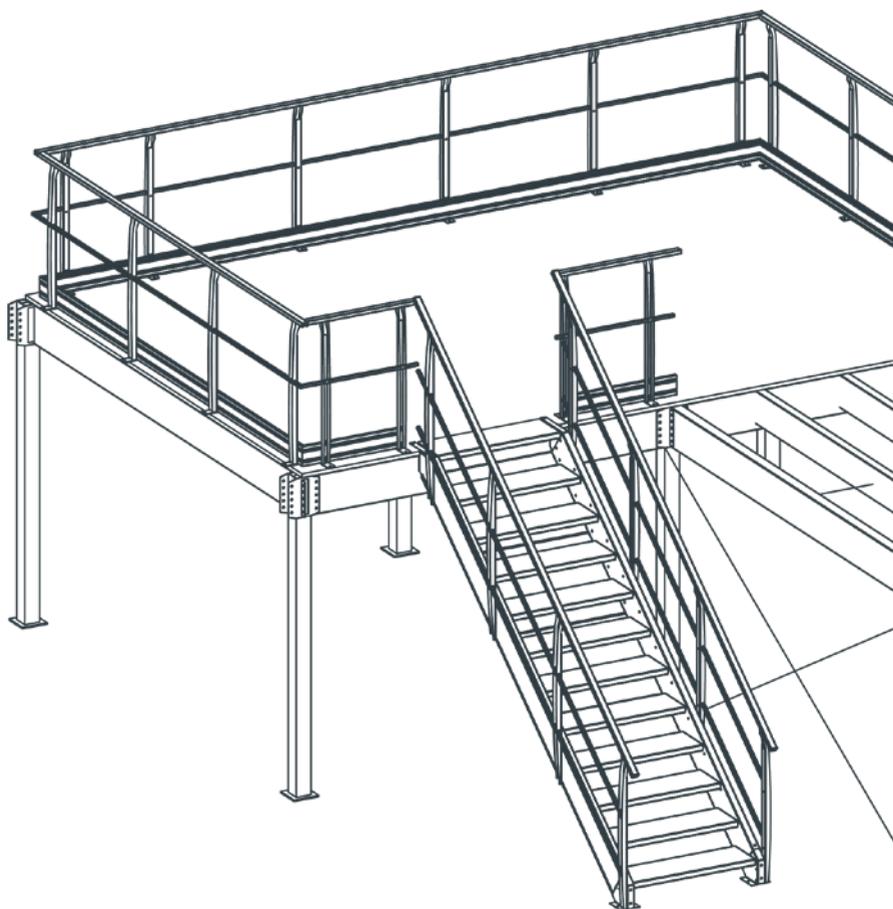
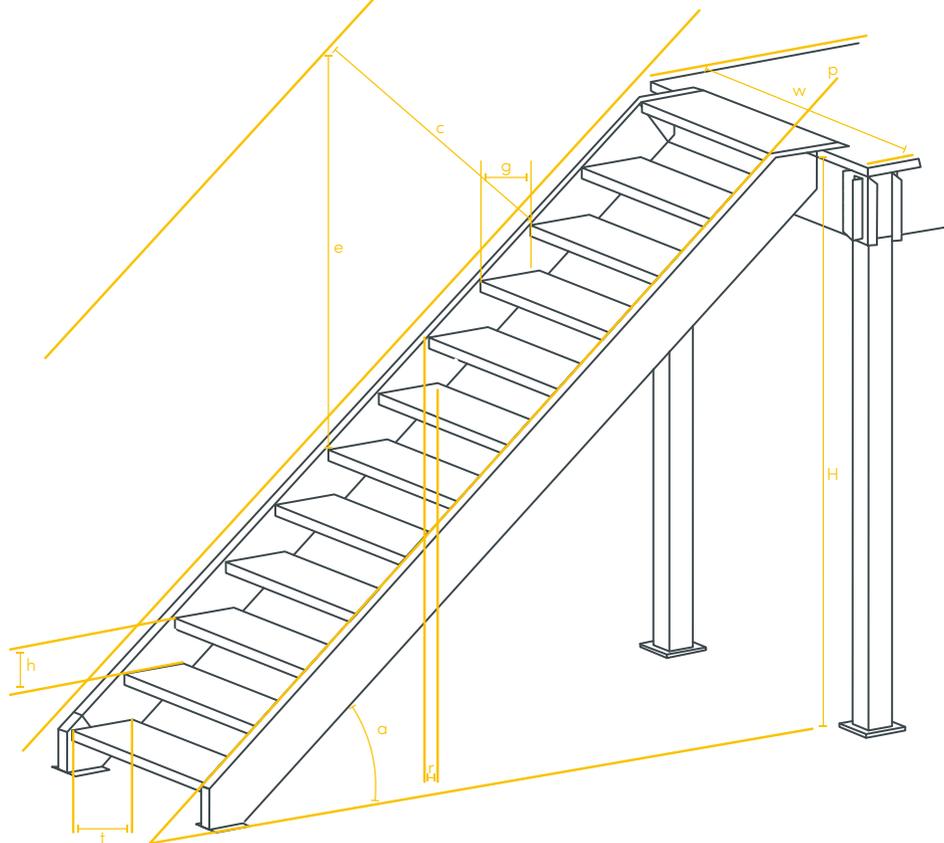


Livre blanc

# LES NORMES ET RÉGLEMENTATION DANS L'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME INDUSTRIELLE ET ERP



# LES CARACTÉRISTIQUES DES ESCALIERS



## LEGENDE :

H hauteur de volée

g giron

e échappée

h hauteur de marche

r recouvrement

a angle d'inclinaison

w embranchement

p ligne de pente

t profondeur de marche

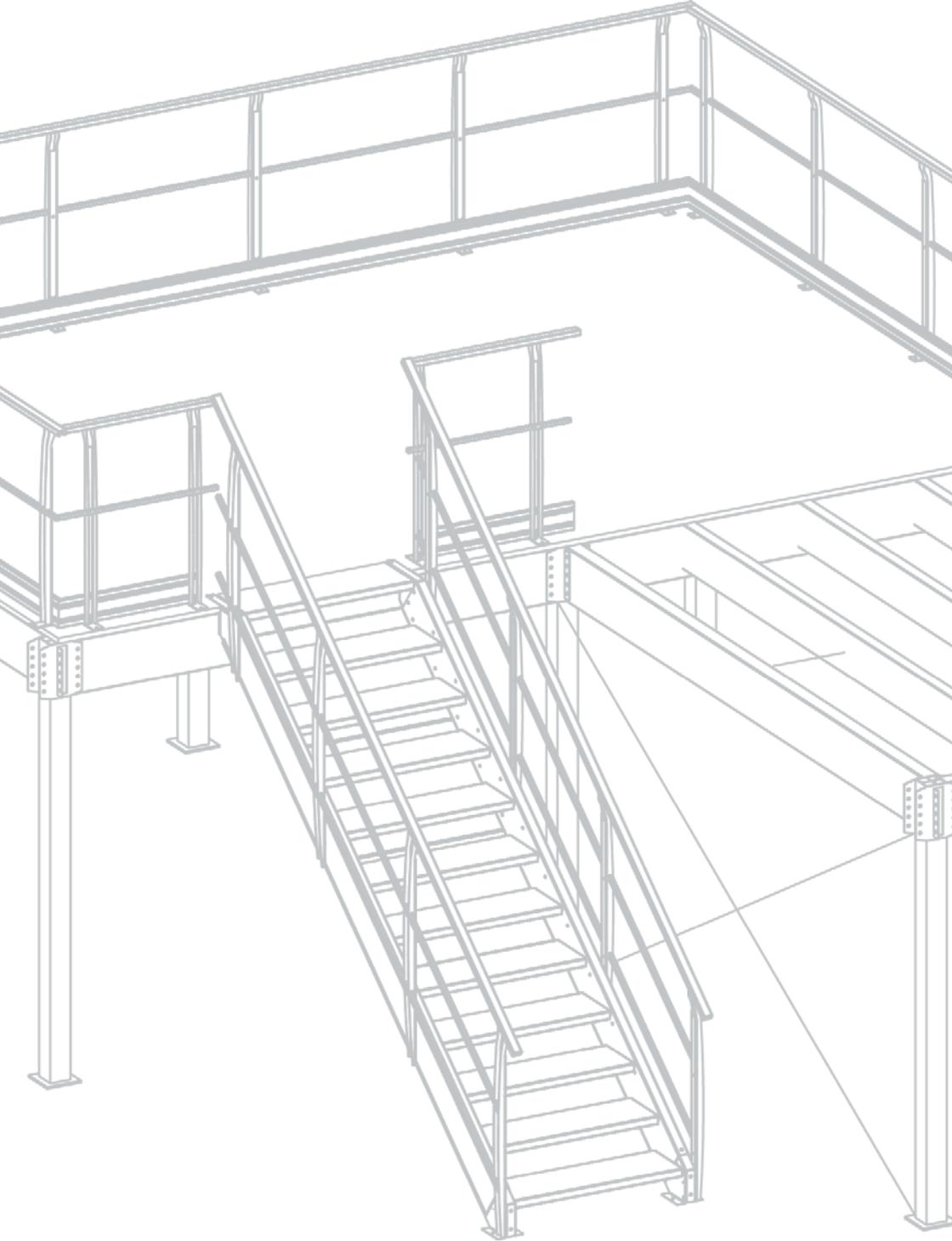
c dégagement

# PRÉAMBULE

Les normes et réglementations sont des piliers essentiels à prendre en compte dans l'installation de plateformes industrielles & ERP<sup>1</sup>, garantissant la qualité, la sécurité, et la conformité aux directives établies.

Ce document explore les distinctions entre les normes volontaires et les réglementations obligatoires, soulignant leur importance cruciale pour assurer la stabilité et la sécurité des installations.

<sup>1</sup>ERP : établissement recevant du public



# I) DISTINGUER LES NORMES ET LES RÉGLEMENTATIONS :

- A) LES NORMES
- B) LES RÉGLEMENTATIONS
- C) LE MARQUAGE CE<sup>2</sup>

# II) LA PLATEFORME INDUSTRIELLE ET ERP :

- A) LE DIMENSIONNEMENT
- B) LES CHARGES RECOMMANDÉES SELON LES USAGES
- C) LA MAINTENANCE DE LA PLATEFORME

# III) ACCÈS ET ACCESSOIRES :

- A) LES ESCALIERS ET GARDE-CORPS
- B) LES ACCÈS ET ÉVACUATIONS
- C) LES SAS ET PORTILLONS



# I) DISTINGUER LES NORMES ET LES RÉGLEMENTATIONS :

## A) LES NORMES

- Des règles **volontaires** établies pour **guider** la qualité, la sécurité, ou d'autres aspects dans divers domaines.
- Créées par des **organismes de normalisation**.
- S'y conformer est souvent **volontaire**, mais peut devenir **obligatoire** lorsqu'**incorporée dans des réglementations**.

## B) LES RÉGLEMENTATIONS

- Des **règles obligatoires** dictées par le **gouvernement** ou une **autorité de régulation**.
- Ont force de loi et imposent des **obligations légales**.
- Peuvent faire référence à des normes techniques pour atteindre leurs objectifs.

## C) LE MARQUAGE CE

- Est un sigle apposé sur le produit garantissant le respect des normes visées. Dépend de la norme **EN 1090**, rédigée en quatre parties. C'est une norme harmonisée au niveau européen rendue d'application obligatoire par le **règlement n°305/2011\***.

\*Régule les produits de construction.

# II) LA PLATEFORME INDUSTRIELLE ET ERP :

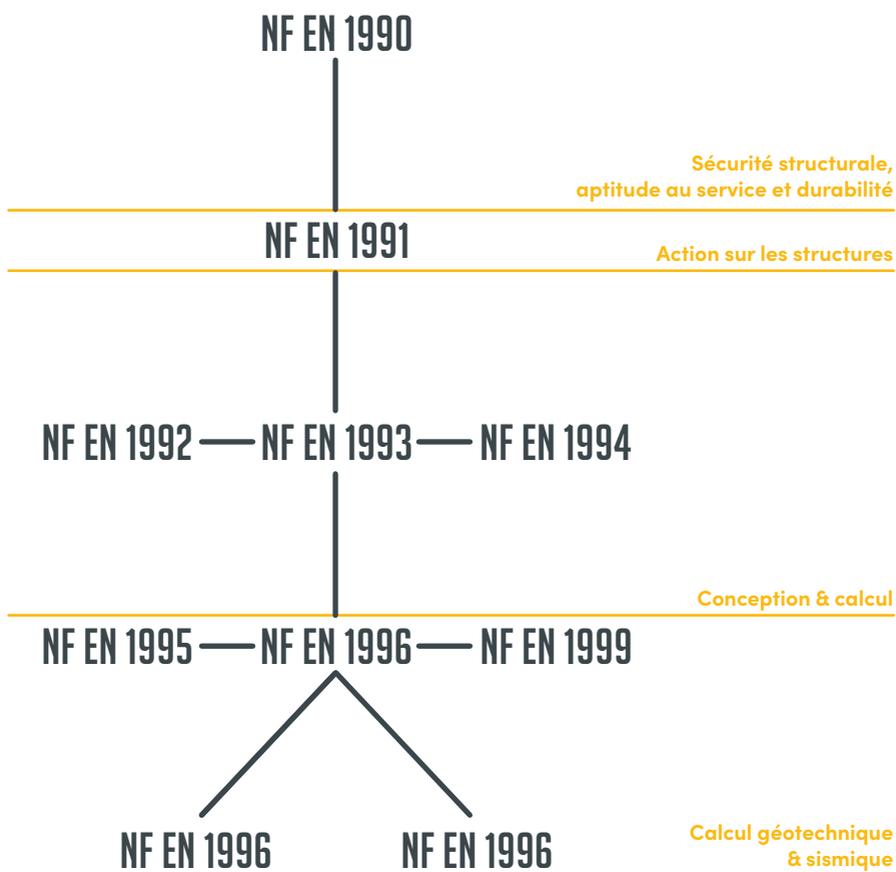
## A) LE DIMENSIONNEMENT

*Les normes guident la conception et le calcul des structures sur la plateforme industrielle et ERP.*

- **EUROCODE 0** : fournit les bases de calculs des structures. On y retrouve notamment les formules à utiliser pour combiner les différentes actions agissant sur la plateforme.
- **EUROCODE 1** : fournit des informations et des règles de calculs pour déterminer les actions rencontrées par la structure.
- **EUROCODE 2 (1992)** : donne les règles de conception et calculs des structures en béton. La dalle béton supportant la plateforme et les vis d'ancrages s'y conforment.
- **EUROCODE 3 (1993)** : donne les règles des structures en acier, permet de traiter tout type de construction métallique et le dimensionnement des éléments constituant la structure porteuse de la plateforme.
- **EUROCODE 5 (1995)** : vérifie les structures bois. Les planchers sec en bois sont courants dans la construction des plateformes.
- **EUROCODE 8 (1998)** : encadre les calculs sismiques, appliqué sous certaines conditions\*. Obligatoire en France par l'arrêté du 20 octobre 2010 pour certains ouvrages.

\*Pour connaître ces conditions, contactez-nous.

*Le marquage CE impose l'application des Eurocodes :*



## B) LES CHARGES RECOMMANDÉES SELON LES USAGES

CATÉGORIE	USAGE	CHARGE SELON NF EN 1991 Française en kg/m <sup>2</sup>
<b>A</b>	<b>Habitation, résidentiel :</b>	
	Planchers	150
	Escaliers	250
	Balcons	350
<b>B</b>	<b>Bureaux :</b> (+poids des cloisons à rajouter)	250
<b>C</b>	<b>Lieux de réunion :</b> <i>(à l'exception des catégories A, B et D)</i>	
C1	Espaces équipés de tables, etc., par ex. : écoles, cafés, restaurants, salles de banquet, salles de lecture, salles de réception	250
C2	Espaces équipés de sièges fixes, par ex. : églises, théâtres ou cinémas, salles de conférence, amphithéâtres, salles de réunions ou d'attente	400
C3	Espaces ne présentant pas d'obstacles à la circulation des personnes, par ex. : salles de musée, salles d'exposition, etc. et accès des bâtiments publics et administratifs, hôtels, hôpitaux, gares	400
C4	Espaces permettant des activités physiques, par ex. : dancings, salles de gym, scènes	500
C5	Espaces susceptibles d'accueillir des foules importantes, par ex. : bâtiments destinés à des évènements publics tels que les salles de concert, salles de sport y compris les tribunes, terrasses et aires d'accès, quais de gares	500

<b>E</b>	<b>Industrie &amp; stockage :</b>	
E1	Surfaces susceptibles de recevoir une accumulation de marchandises, y compris aires d'accès, par ex. : aires de stockages de livres et autres documents	750
E2	Usage industriel	(selon projet)

Pour des projets de plus de 500 personnes, contactez-nous.

## C) LA MAINTENANCE DE LA PLATEFORME

*La norme **NF EN15635** régit les points suivants :*

- Prévoit une maintenance de vérification de la structure tous les ans.
- Impose d'apposer une plaque de charge indiquant la charge maximale admissible

### INCENDIE

Les exigences de résistance au feu des structures dépendent principalement de sa hauteur, de son usage et de sa capacité d'accueil. Consultez-nous pour plus d'informations.

[NOUS CONTACTER](#)

# III) LES ACCÈS ET ACCESSOIRES :

## A) LES ESCALIERS ET GARDE-CORPS

### Moyens d'accès des plateformes industrielles :

- Normes NF E 85-013 à 015 en France.
- Normes EN 14122-1 à 3 au niveau européen

### Moyens d'accès des plateformes ERP (en France)\* :

- NF P 01-12 : exigences sur les dimensions des gardes corps et rampes d'escalier.
- NF P 01-13 : exigences sur les méthodologies d'essais.
- L'arrêté du 20 avril 2017 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap : définit clairement les dimensions d'escaliers ERP.

## B) LES ACCÈS ET ÉVACUATIONS

### *L'article du code du travail R 4216 régit les points suivants :*

- Distance maximum à parcourir pour rejoindre un escalier : +40m.
- Nombre et largeur d'accès : (se référer au tableau selon le nombre de personnes).

EFFECTIF Nombre de personnes = X	NOMBRE	LARGEUR DES DÉGAGEMENTS
<20 personnes	1	0.90m
$20 \leq x \leq 50$ personnes	2 ou 1	0.90m + 0.60m* ou 1.40m**
$51 \leq x \leq 100$ personnes	2	0.90m + 0.90m ou 1.40m + 0.60m**
$101 \leq x \leq 200$ personnes	2	0.90m + 1.40m
$201 \leq x \leq 300$ personnes	2	0.90m + 1.80m ou 1.40m
$301 \leq x \leq 400$ personnes	2	0.90m + 2.40m ou 1.40m + 1.80
$401 \leq x \leq 500$ personnes	2	0.90m + 3m ou 1.40m + 2.40 ou 2m + 1.80

\* Un dégagement accessoire peut être constitué par une sortie, un escalier, une coursive, une passerelle, un passage souterrain ou un chemin de circulation, rapide et sûr, d'une largeur minimale de 0,60 m, ou encore, par un balcon filant, une terrasse, une échelle fixe.

\*\* Cette solution est acceptée si, en tout point du local, le parcours pour gagner l'extérieur n'est pas supérieur à 25 mètres et s'il n'est pas situé en sous-sol.

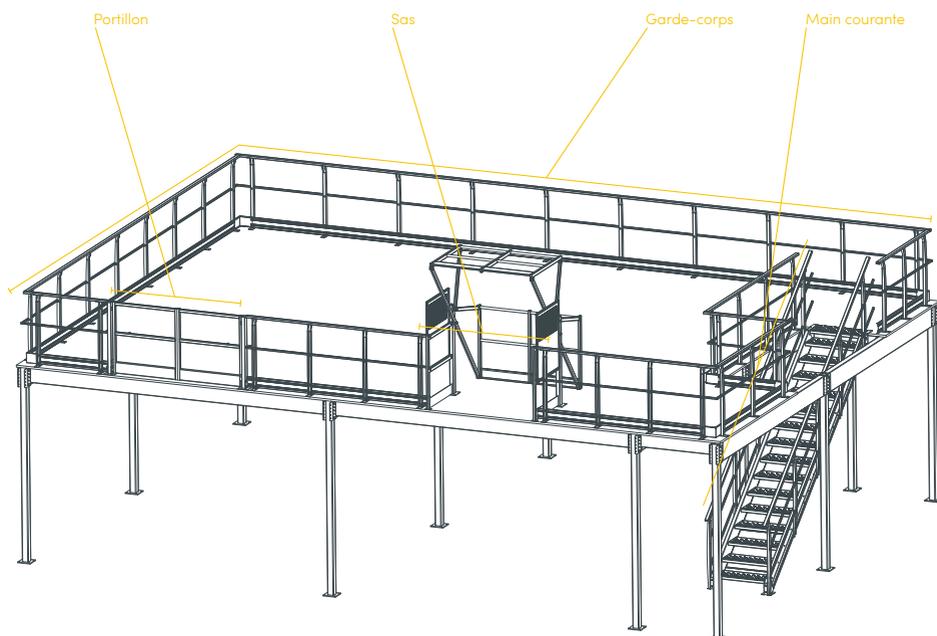
DÉCOUVREZ NOS ACCESSOIRES :

ACCÉDEZ AU SITE

### C) LES SAS ET PORTILLONS

Reprend les normes et réglementations inhérentes aux escaliers et garde-corps.

- **Normes NF E-85 013 à 015** : régit le positionnement, fermeture automatique, dimensions, charges, et autres critères spécifiés.
- **Normes EN 14122-1 à 3** au niveau européen.
- Le sas de sécurité doit être conforme aux recommandations de l'**INRS**<sup>3</sup> pour garantir la sécurité des opérateurs.





**REJOIGNEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !**

# CONCLUSION

L'installation d'une plateforme industrielle exige une conformité rigoureuse aux normes et réglementations établies.

Les ERP, définis par le code de la construction et de l'habitation, doivent respecter les normes spécifiques pour assurer la sécurité du public et du personnel.

Ce document fournit une vue d'ensemble des normes et réglementations, soulignant l'importance de leur respect dans le contexte de l'installation d'une plateforme.

Contactez nos spécialistes pour en savoir plus sur les normes à prendre en compte, et pour obtenir un projet sur-mesure et fiable.



Ce livre blanc a été conçu en accord avec les principes de l'éco-design, dans une démarche de durabilité et de préservation des ressources (limiter le nombre de couleurs, les aplats ou l'utilisation de photos).

Même s'il peut être imprimé pour le confort du lecteur, nous vous encourageons vivement à privilégier une lecture numérique pour une visualisation ponctuelle. Si vous êtes amenés à le consulter à de multiples reprises, nous vous conseillons alors de l'imprimer en format livret, et en noir et blanc de préférence, afin de préserver les ressources.

Cette publication s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale et environnement des entreprises (RSE).

